

Règlement intérieur pour les adhérents au S.C.A. Saison 2011/2012

Le S.C.A. est un club sportif, créé en 1923, qui dépend de la Fédération Française de ski. Son but est de promouvoir le ski, en loisir ou en compétition. Il organise aussi des courses ou des manifestations. L'adhésion au S.C.A. passe par la carte neige ou la licence F.F.S. qui comporte une part assurance. Le moyen de financement du club, et les avantages dont bénéficient les enfants, passent par des subventions, mais aussi des manifestations qui sont organisées par le club. Tout l'encadrement est assuré par des bénévoles, mis à part les entraîneurs du groupe compétition qui assurent aussi une partie du tiers temps ski scolaire. Le bon fonctionnement du club amène au respect de quelques règles, reprises ci dessous, et les consignes des remontées mécaniques doivent être respectées.

COMPETITION

-Le port du dossard S.C.A. est obligatoire pour les entraînements, ce qui permet l'utilisation du couloir E.S.F. à raison de 1/3.

- Ne pas couper les pistes de remontées mécaniques ou à vitesse très réduite en s'assurant que c'est possible.
 - Respecter les consignes de sécurité sur les télésièges et téléskis : ne pas slalomer et ne pas lâcher les perches avant l'arrivée). En cas de non respect des règles, le forfait pourrait être confisqué par les remontées mécaniques.
 - Sur pistes d'entraînement signalées comme telles, respecter les consignes de l'entraîneur.
 - Sur pistes non fermées, ouvertes au public, en dehors de l'entraînement ou des compétitions, se comporter en respectant le B.A. BA de la sécurité.
 - Pour les courses, avoir toujours en sa possession sa licence, forfait et son certificat médical.
 - Les entraînements débutent et s'achèvent suivant les consignes de l'entraîneur. Le transport sur les lieux d'entraînement est à la charge et sous la responsabilité des parents.
 - Les descentes d'échauffement ne sont pas du ski libre.
 - Les entraînements ne sont pas facultatifs.
 - Lors des entraînements l'aide pour tracer ou pour lisser fait partie du rôle de l'équipe de compétiteurs.**
 - Vous devez prendre contact avec Yves Malot pour les inscriptions aux courses du week-end suivant pour le mercredi soir 19 h dernier délai : **prévenir en cas de maladie ou empêchement de dernière minute** car le club paie pour chaque coureur inscrit. Une absence non justifiée empêchera l'inscription aux courses.
 - Le ski hors piste, sous la responsabilité du S.C.A., n'est pas autorisé, sauf avec l'entraîneur.
 - La piste d'entraînement sera signalée par un panneau ou filet.
 - Lors des manifestations, qui sont organisées pour le financement sportif du club, les parents seront toujours les bienvenus.
- Tout manquement à ces règles peut amener à une exclusion temporaire ou définitive du club.**

Ch. ANSELMINO, Présidente